**RECONNAISSANCE, RENONCIATION, LIBÉRATION, MAINLEVÉE**

**ET INDEMNITÉ PROVISOIRES EN FAVEUR DES FIDUCIAIRES**

**DE LA SUCCESSION**

DESTINATAIRE : [nom du fiduciaire de la succession 1] et [nom du fiduciaire de la

succession 2] (les « fiduciaires de la succession »)

DE : [nom du fiduciaire de la succession signataire]

OBJET : La succession de [nom du défunt ou de la défunte]

LE PRÉSENT ACTE prend effet à la date de la signature figurant ci-dessous.

ATTENDU QUE je, [nom du fiduciaire de la succession signataire], reconnais par la présente ce qui suit :

1. [nom du défunt ou de la défunte] est décédé.e le ou vers le [date du décès] en ayant laissé un testament daté du [date du testament] (le « testament ») [ou sans avoir laissé de testament].

1. Un certificat de nomination à titre de fiduciaire de la succession testamentaire [ou de la succession non testamentaire] a été délivré aux fiduciaires de la succession.

1. Conformément aux dispositions du testament, le reliquat de la succession sera réparti comme suit :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Quote-part** | **Nom** | **Relation avec le défunt ou la défunte**  | **Descendant ou descendante de** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

1. Le grand livre/la proposition de répartition pour la répartition provisoire figure en annexe du présent acte.
2. Comme l’indique le grand livre/la proposition de répartition ci-joint, je recevrai la somme de [montant] $ (ma « quote-part ») des fiduciaires de la succession.
3. Les fiduciaires de la succession proposent de retenir, sur un compte bancaire ne portant pas intérêt, la somme de [montant] $ (la « réserve ») aux fins du paiement de tout montant qui pourrait véritablement être dû à l'égard de la succession au titre de l'impôt sur le revenu ou d’autres dettes, jusqu'à ce qu’un certificat de libération soit reçu par et pour la succession conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et que toutes les dettes de la succession aient été payées ou jusqu'à une date antérieure déterminée par les fiduciaires de la succession, date à laquelle tout montant restant sur la réserve sera distribué aux bénéficiaires résiduels.
4. Ma quote-part provisoire, de même que ma quote-part de la réserve, le cas échéant (cette quote-part provisoire et ce solde étant appelés mon « intérêt »), me sera transférée en règlement intégral de ma participation au capital de la succession.
5. Par conséquent, je déclare que lorsque j’aurai reçu ma quote-part provisoire, je n'aurai plus aucun intérêt dans la succession, sauf en ce qui concerne ma quote-part de la réserve.
6. J’ai reçu le grand livre/la proposition de répartition des fiduciaires de la succession, à savoir le relevé de compte pour la période allant du [date] au [date], que j’approuve. Je renonce par la présente à tout droit que je pourrais exercer quant à une vérification d’un tel relevé de compte des fiduciaires de la succession. J’approuve le montant réclamé par les fiduciaires de la succession, le cas échéant, au titre de la rémunération et des débours.
7. Je comprends mes droits et obligations ainsi que la nature et les conséquences des présentes reconnaissance, renonciation, libération, mainlevée et indemnité provisoires pour les fiduciaires de la succession, et je signe le présent acte de plein gré sans aucune influence indue ou coercition émanant de quelque personne que ce soit, ou par suite d’une fraude ou d’une fausse déclaration

EN CONSÉQUENCE, en contrepartie de la remise à moi-même de la quote-part provisoire qui me revient, je reconnais et j’accepte par les présentes, en mon nom et au nom de mes héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs successoraux et ayants droit, que :

1. Par la présente, je libère et décharge à tout jamais les fiduciaires de la succession, en leur qualité de fiduciaires de la succession et à titre personnel, ainsi que leurs héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs successoraux et ayants droit respectifs, de toutes les actions, causes d'action, poursuites, dettes, demandes, obligations et réclamations et de tous les comptes, droits, engagements et contrats, de quelque nature que ce soit, contre les fiduciaires de la succession que j’ai déjà eus, ai ou pourrais avoir, ou que mes héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs successoraux et ayants droit (ou l’un d’entre eux) auront ou pourront avoir, pour toute raison ou cause ou tout objet existant à l’heure actuelle, sauf en ce qui concerne mon intérêt dans la réserve.

1. Je renonce par la présente, en mon nom propre et au nom de mes héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs successoraux et ayants droit, à l’examen des comptes de la succession, par un juge de la Cour supérieure de l'Ontario ou par tout autre organe judiciaire, pour la période allant du [date du décès] à la date des présentes. En outre, j’approuve par la présente, en mon nom propre et au nom de mes héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs successoraux et ayants droit, les montants réclamés par les fiduciaires de la succession, le cas échéant, au titre de la rémunération et des débours.

1. Je m’engage par la présente, en mon nom propre et au nom de mes héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs successoraux et ayants droit, à indemniser les fiduciaires de la succession et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs successoraux et ayants droit respectifs, à l'égard de tous les coûts, pertes, dommages, dépenses, responsabilités, réclamations, actions et procédures et de tous les frais juridiques et autres coûts de quelque action que ce soit, jusqu'à concurrence de la valeur totale de ma quote-part provisoire, que les fiduciaires de la succession, ou leurs héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs successoraux et ayants droit respectifs, peuvent engager ou subir au titre de l’administration de la succession jusqu’à aujourd’hui, notamment en raison de la distribution des éléments d’actif de la succession sans avoir obtenu au préalable un certificat de libération conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu*, L.R.C. (1985), ch. 1, dans sa version à jour.
2. Je conviens en outre que les dispositions du présent acte lient mes héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs successoraux et ayants droit.
3. Le présent acte, dans la mesure où il est signé et remis par voie électronique (notamment mais non limitativement les transmissions par télécopie et par Internet), doit être assimilé à tous égards à un original et doit être présumé avoir le même effet juridique contraignant que la version originale signée et remise en personne.

EN FOI DE QUOI, j’ai apposé ma signature et mon sceau au présent acte en présence du témoin ci-dessous, le             20 .

Signature du témoin [nom du fiduciaire de la succession signataire]